

Procès-verbal

Délibérations examinées en séance du 11 avril 2023



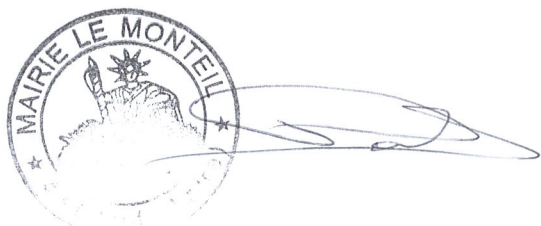
1. Désignation du secrétaire de séance
Approuvé à l'unanimité
 2. Adoption du PV de la réunion du 13/03/2023
Approuvé à l'unanimité
 3. Affectation du résultat de fonctionnement 2022 Commune
Approuvé à l'unanimité
 4. Vote des taux d'imposition 2023
Approuvé à l'unanimité
 5. Vote des subventions 2023
Approuvé à l'unanimité
 6. Vote du budget primitif Commune 2023
Approuvé à l'unanimité
 7. Refus d'achat par la Commune de la parcelle AC107 – Chemin des Pradous
Approuvé à l'unanimité
 8. Convention Etat/Commune : soutien au projet scolaire de l'école des deux fontaines « développer les softskills »
Approuvé à l'unanimité
- **Décisions prises par M. le Maire en application de l'article L2122-22 4è du CGCT = néant**

L'intégralité des délibérations peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture et sur le site <https://www.mairielemonteil43.fr>

Vu pour être affiché le 20/12/2022 conformément aux prescriptions des articles L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R121.9 du Code des Communes.

Le Maire,
Christophe PAL

Le secrétaire de séance
René BLANC



Nombre de membres

En exercice : 14

Registre des délibérations
Conseil Municipal du Monteil
Séance du 11/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 03/04/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Josette COCHE, Isabelle RIEU et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY, Sylvain ACHARD.

Procuration(s) : Martine ASTRUC BORREGA à Rémy BARRY, Géraldine ROCHETTE à Sylvain ACHARD, Thierry ARENDS à Christophe PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : Néant

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Nomenclature : 5-Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées

Rapporteur Christophe PAL

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant qu'au débit de chacun de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent M. René BLANC, comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers présents	11	
Nombre de conseillers représentés	03	
Nombre de suffrages exprimés	14	
Vote	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations

Le secrétaire de séance
René BLANCLe Maire
Christophe PAL

**Registre des délibérations
Conseil Municipal du Monteil
Séance du 11/04/2023**

Nombre de membres

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 03/04/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Josette COCHE, Isabelle RIEU et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY, Sylvain ACHARD.

Procuration(s) : Martine ASTRUC BORREGA à R. BARRY, Géraldine ROCHETTE à S. ACHARD, Thierry ARENDS à C. PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : Néant

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet : AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 – budget principal

Nomenclature : 7-finance locales / 7-1 décisions budgétaires

Rapporteur Bernard COMPTOUR

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réuni le 30/03/2023,

Le conseil municipal, après avoir adopté le Compte Administratif 2022 le 13/03/2023, dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme décrit ci-dessous.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	142308.56
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	33038.85
C. Résultat à affecter	175347.41
Soit A. + B. (hors restes à réaliser) (Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	50422.70
E. Solde des restes à réaliser d'investissement précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-74376.00
Besoin de financement F.	23953.30

- **Décide d'affecter au budget communal 2023, le résultat de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION C. = G. + H.	175347.41
1) G = affectation en réserves R 1068 en investissement	150000.00
G = au minimum couverture du besoin de financement F.	/
2) H. Report en fonctionnement R 002	25347.41
DEFICIT REPORTE D 002	/

Nombre de conseillers présents	11	
Nombre de conseillers représentés	03	
Nombre de suffrages exprimés	14	
vote	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations

Le secrétaire de séance
René BLANC

Le Maire
Christophe PAL

BUDGET FONCTIONNEMENT 2023

FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP 2022	CA 2022	Propositions BP 2023
chap	LIBELLE			
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	150349,00	102123,39	146280,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL	185850,00	179748,16	174300,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	46330,00	43705,56	47594,00
66	CHARGES FINANCIERES	3267,00	3266,27	2657,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	200,00	4433,21	1000,00
	TOTAL CHARGES REELLES	385996,00	333276,59	371831,00
O22	Dépenses imprévues	2000,00	0,00	0,00
O42	Dotations aux amortissement	10923,00	10923,00	15000,00
O23	Virement à la section d'investissement	108878,00	0,00	40116,00
	TOTAL DEPENSES	507797	344199,59	426947,00

FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2022	CA 2022	Propositions BP 2023
chap	LIBELLE			
O13	Atténuation de charges	0,00	400,00	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES	24200,00	22975,41	23659,00
73	IMPOTS ET TAXES	93475,00	93774,19	93475,00
731	FISCALITE LOCALE	203905,00	204665,69	218322,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	39095,00	44331,24	44639,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	106195,00	111220,49	21000,00
77	PRODUITS FINANCIERS	1888,15	5056,85	504,59
	TOTAL RECETTES REELLES	468758,15	482423,87	401599,59
O42	TRAVAUX EN REGIE	6000,00	1951,05	0,00
O42	DIF. SUR REALISATIONS TRANSFEREES	0,00	2133,21	0,00
002	RESULTAT FONCT. 2022 REPORTE			25347,41
	TOTAL RECETTES	474758,15	486508,13	426947,00

BUDGET INVESTISSEMENT 2023

C/	DEPENSES	TTC	C/	RECETTES	TTC
16	Remboursement capital emprunt	18338,00	001	Solde d'investissement reporté	50422,70
16	Cautions bancaires	1000,00	O21	Virement de section de fonct.	40116,00
20	Logiciel cimetièrre	2000,00	O24	Produit de cession	0,00
21	Terrains	2000,00	10	FCTVA	10360,30
21	Tx salle	100000,00	10	Taxe d'aménagement	12000,00
21	tx presbytère	3000,00	1068	EXCEDENT FT 2022 reporté	150000,00
21	tx local technique	250000,00	16	Cautions bancaires	1000,00
21	Equipement FABLAB Ecole	13905,00	O40	Amortissements	15000,00
21	tx éclairage sécurité salle	300,00	16	EMPRUNT	317000,00
21	Réfection mur (provision)	67000,00	13	Etat (fds innovation pédagogique)	13905,00
21	Matériel ST	3000,00	13	REGION Caméras	5036,00
21	tx terrain multisport	60000,00	13	DETR 2022 30 %	11198,00
21	Jeux extérieurs école	4000,00	13	REGION 20 %	9197,00
21	Réfection voirie Voie St Quintin	33000,00		INVESTISSEMENT RECETTES	635235,00
21	tx voirie RD374 + bornage	9000,00			
21	Caméras	17500,00			
204	tx EP LED TR Pêchers/Varenne/RD374/bas village	18882,00			
204	tx EP B de l'H +rue école +VC St Quintin	11000,00			
204	tx élec carrefour feux Durianne SDE	21310,00			
	INVESTISSEMENTS DEPENSES	635235,00			

Nombre de membres

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 03/04/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Josette COCHE, Isabelle RIEU et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY, Sylvain ACHARD.

Procuratior(s) : Martine ASTRUC BORREGA à R. BARRY, Géraldine ROCHETTE à S. ACHARD, Thierry ARENDS à C. PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : Néant

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023
--------------	--

Nomenclature : 7-finances locales / 7-2 fiscalité

Rapporteur Bernard COMPTOUR

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu les instructions de la DGCL relatives aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11/04/2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,89 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 100,78 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :

TH : 10,03 %

TFB : 32,89 %

TFPNB : 100,78 %

2. de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Nombre de conseillers présents	11	
Nombre de conseillers représentés	03	
Nombre de suffrages exprimés	14	
Vote	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations

Le secrétaire de séance

René BLANC

Le Maire

Christophe PAL

Nombre de membres

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 03/04/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Josette COCHE, Isabelle RIEU et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY, Sylvain ACHARD.

Procuration(s) : Martine ASTRUC BORREGA à R. BARRY, Géraldine ROCHETTE à S. ACHARD, Thierry ARENDS à C. PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : Néant

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet	VOTE DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS
--------------	---

<u>Nomenclature</u> : 7-finances locales / 7-5 subventions	<u>Rapporteur</u> Bernard COMPTOUR
--	------------------------------------

Le Maire rappelle que depuis 2021, Le conseil municipal souhaite privilégier une aide matérielle et logistique. La suppression des subventions dites de fonctionnement est compensée par une mise à disposition gratuite des salles (sur demande).

Cependant, il pourra soutenir financièrement toute association qui en fera la demande au travers d'une subvention exceptionnelle liée à un projet, une manifestation, une action... Le Conseil Municipal examinera le bien fondé de chaque demande au vu des justificatifs produits.

2 exceptions sont faites toutefois à ce principe : il s'agit de la Paroisse du Monteil qui bénéficie d'une aide pour assurer l'entretien intérieur de l'église et l'accompagnement aux familles qui peuvent bénéficier d'une aide pour leurs enfants fréquentant des structures d'accueil, sur demande justifiée et selon les critères définis par délibérations.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 30/03/2023, le conseil municipal a voté comme suit le tableau des subventions 2023 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant (€)	VOTE
PAROISSE DU MONTEIL	200	A l'unanimité
AIDES AUX FAMILLES	1000	A l'unanimité
OCCE opération « petits déj »	384	A l'unanimité
TOTAL.....	1584	

Nombre de conseillers présents	11	
Nombre de conseillers représentés	03	
Nombre de suffrages exprimés	14	
vote	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations

Le secrétaire de séance
René BLANC

Le Maire
Christophe PAL

Nombre de membres

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 03/04/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Josette COCHE, Isabelle RIEU et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY, Sylvain ACHARD.

Procurat(s) : Martine ASTRUC BORREGA à R. BARRY, Géraldine ROCHETTE à S. ACHARD, Thierry ARENDS à C. PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : Néant

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet :	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE
----------------	---

Nomenclature : 7-finances locales / 7-1 décisions budgétaires

Rapporteur Bernard COMPTOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 30/03/2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

• **APPROUVE le budget primitif 2023 de la Commune, arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre (opérations pour information) pour la section d'investissement,

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
FONCTIONNEMENT	426947.00	426947,00
INVESTISSEMENT	635235.00	635235.00

Nombre de conseillers présents	11	
Nombre de conseillers représentés	03	
Nombre de suffrages exprimés	14	
Vote	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations

Le secrétaire de séance

René BLANC

Le Maire

Christophe PAL

Nombre de membres

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL–Maire.

Date de la convocation : 03/04/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Josette COCHE, Isabelle RIEU et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY, Sylvain ACHARD.

Procuration(s) : Martine ASTRUC BORREGA à R. BARRY, Géraldine ROCHETTE à S. ACHARD, Thierry ARENDS à C. PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : Néant

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet : PROPOSITION DE CESSION A LA COMMUNE DE LA PARCELLE AC107

Nomenclature : 3-Domaine et patrimoine / 3-1 Acquisitions

Rapporteur Christophe PAL

Le 4/2/2023, les conjoints ROUX Marc et Alain – propriétaires de la parcelle AC 107, d'une superficie de 252 m², située Chemin des Pradous, en limite de la voirie communale, ont remis à M. Le Maire un courrier par lequel ils proposent à la Commune d'acquiescer ladite parcelle, moyennant la somme de 80 €/m², soit un coût global de 20160 €, hors frais d'acte et de bornage qui seraient à la charge de la Commune.

M. le Maire explique aux élus que cette parcelle a été délimitée par un géomètre en 1999 dans le cadre du projet communal de régularisation de voie, engagé par la Commune à l'époque (cf. délibération du 21/05/1999).

Tous les propriétaires concernés dans le secteur « Les Pêcheurs/les Varennes » avaient alors accepté la proposition de la Commune, de céder gratuitement à cette dernière l'emprise nécessaire à ladite régularisation, moyennant que les frais d'acte et de bornage soient pris en charge par la Commune.

La Commune avait finalisé les acquisitions vis-à-vis de tous les propriétaires concernés du secteur, à l'exception des propriétaires de la parcelle AC 107 avec qui visiblement aucun accord n'avait été trouvé puisqu'aucun acte administratif ne trace cette cession.

Le conseil doit se prononcer aujourd'hui sur l'opportunité d'en faire l'acquisition, au prix souhaité.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquiescer à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Considérant l'offre faite à la Commune par les conjoints ROUX, d'une cession de la parcelle AC 107, au prix de 80 €/m² avec prise en charge par la Commune de la totalité des frais d'acte et de bornage,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, **Le Conseil Municipal refuse** la proposition de cession à la Commune de la parcelle AC 107, appartenant aux conjoints ROUX Marc et Alain, aux conditions fixées par ces derniers, énoncées ci-dessus.

Nombre de conseillers présents	11	
Nombre de conseillers représentés	03	
Nombre de suffrages exprimés	14	
Vote	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations

Le secrétaire de séance
René BLANCLe Maire
Christophe PAL

Nombre de membres

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL–Maire.

Date de la convocation : 03/04/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Josette COCHE, Isabelle RIEU et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY, Sylvain ACHARD.

Procuratior(s) : Martine ASTRUC BORREGA à R. BARRY, Géraldine ROCHETTE à S. ACHARD, Thierry ARENDS à C. PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : Néant

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet :**CONVENTION DE FINANCEMENT FONDS D'INNOVATION
PEDAGOGIQUE – ECOLE DES DEUX FONTAINES**

Nomenclature : 7-finance locales / 7-Subventions

Rapporteur Rémy BARRY

Le Conseil National de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre par le président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, des solutions concrètes sur les grandes transformations à venir, « L'ECOLE » au sens large faisant partie des domaines concernés.

La communauté éducative a été appelée à proposer des solutions en faveur de la réussite des élèves avec, à la clé, des financements pour les innovations pédagogiques.

Suite à la réflexion autour du projet d'école, de l'inscription au programme PHARE, du prêt d'un FABLAB par Canopé pour 1 an et des concertations avec les différents partenaires, l'équipe pédagogique du Monteil a pu apprécier l'utilité des outils mis à sa disposition ; le souhait de les acquérir définitivement s'inscrit logiquement dans la continuité du travail pédagogique engagé en 2022.

C'est ainsi que, dans le cadre du projet « Notre école, faisons-la ensemble » présenté par l'école des deux fontaines du Monteil, la commission présidée par M. le Recteur a validé le financement du projet (excepté la partie « aménagement de la cour ») qui sera formalisé au travers d'une convention.

Le budget de ce projet s'élève à 13905 € ; il sera financé par la Commune qui recevra en contrepartie une subvention de l'Etat, au titre du fonds d'innovation pédagogique.

S'agissant d'un premier équipement pour l'aménagement FABLAB à l'école du Monteil, l'équipement peut être prévu au budget primitif en section d'investissement ainsi que la subvention de l'Etat correspondante.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique et le budget validé par M. le Recteur pour un montant global de 13905 €**
- **Confirme qu'il s'agit d'un premier équipement pour l'école des deux fontaines du Monteil**
- **Autorise M. le Maire à prévoir les crédits correspondants au budget 2023 et faire le nécessaire pour mener à bien ce projet en collaboration avec la Directrice de l'Ecole.**

Nombre de conseillers présents	11	
Nombre de conseillers représentés	03	
Nombre de suffrages exprimés	14	
Vote	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations

Le secrétaire de séance
René BLANCLe Maire
Christophe PAL